NOS PARTENAIRES

Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCIVS

Centre Médico-Social de Saint-Astier

Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention

Union Départementale des CCAS

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Association Départementale des Personnes Handicapées et Polyhandicapées (ADHP)

Association Action Solidarité Entraide (AASE)

Restos du Cœur

Secours Catholique

Mission Locale

Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Mutualté Sociale Agricole (MSA)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

Périgord Habitat

Mésolia

Clairsienne

Périgord Famille

CONTACT

CCAS DE SAINT-ASTIER

Avenue Jules Ferry 24110 SAINT-ASTIER 05 53 02 42 97 ccas@saint-astier.fr

RÉSIDENCE AUTONOMIE LES PAVILLONS DES FORÊTS

Rue du Maréchal Leclerc 24110 SAINT-ASTIER 05 53 08 54 62 rpa@saint-astier.fr





PRÉVENTION
AIDE SOCIALE
ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX
LOGEMENT

RÉSIDENCE AUTONOMIE PAVILLONS DES FORÊTS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE







CCAS QUI SOMMESNOUS ?

- Etablissement public administratif géré par un conseil d'administration présidé par Elisabeth MARTY, Maire de Saint-Astier.
- Structure de proximité
- Met en place la politique sociale de la commune, anime une action générale de prévention et de développement social.
- Travaille en lien étroit avec les institutions publiques et privées.
- Lutte contre toutes formes d'exclusion
- Favorise la cohésion sociale
- Recherche les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimésnpar la population.

AIDESOCIALE

Aide sociale légale auprès des personnes âgées et handicapées pour le montage des dossiers :

- Pour le placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées, obligations alimentaires.
- Pour l'intervention de services d'aides à domicile.
- Pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
- Pour le placement en structure d'hébergement pour personnes handicapées.
- Pour l'office National des Anciens combattants (ONAC).

Aide sociale facultative, en lien avec le CIAS de la CCIVS.

Vous rencontrez une difficulté administrative, financière: le personnel du CCAS est là pour vous accueillir, vous conseiller, répondre au mieux à votre demande ou vous orienter vers l'interlocuteur le plus adapté.

ACCES AUX DROITS SOCIAUX

- Relais CAF: Le CCAS vous aide dans toutes vos démarches.
- Demande de Complémentaire Santé Solidaire : le droit pour tous d'accéder à une prise en charge de soins médicaux.
- Domiciliation: Accès aux droits et prestations pour toutes les personnes n'ayant pas de domicile stable.

PREVENTION

Action collective à destination de mères de familles isolées :

 Possibilité d'un mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans pendant les ateliers de théâtre, danse ou parentalité.

RESIDENCE AUTONOMIE

- Etablissement d'hébergement non médicalisé pour personnes âgées autonomes.
- 53 logements de type T1 et T3.
- Salle à manger commune avec possibilité d'y prendre le déjeuner du lundi au dimanche.
- Transports gratuits, vers les commerces du centre-ville, trois fois par semaine.
- Animations diverses
 (sorties, sensiblisation à l'informatique, après-midi musique, théâtre, culturelle, lutte contre la perte d'autonomie...)
- Astreinte permanente en dehors des heures de bureau.

LOGEMENT

• Gestion des demandes de logements en lien avec les bailleurs sociaux.







PERMANENCES DANS LES LOCAUX DU CCAS

Périgord Habitat : présence d'un conseiller une fois par mois, sans rendez-vous.